

A Blois, le 28 septembre 2015

COMPTE-RENDU DES CTL DES 9 JUILLET ET 17 SEPTEMBRE 2015

Les 9 juillet et 17 septembre 2015 se sont tenus deux CTL dont l'ordre du jour était, pour le premier : le projet de regroupement des activités hospitalières sur les trésoreries de Vendôme et Romorantin ; le transfert des trésoreries de Salbris et Selles/Cher au 1/1/2016 (points soumis au vote). Pour le second : le traitement de dossiers DFE parisiens par le PCR (point soumis au vote); le bilan de la campagne IR 2015 ; la mise en place de la procédure CLIC'ESI pour l'envoi du courrier ; l'accueil d'apprentis à la DGFIP (pour information).

Le regroupement des activités hospitalières sur les trésoreries de Vendôme et Romorantin : la Direction annonce le transfert de la gestion budgétaire et comptable des hôpitaux de Selles/Cher (1 emploi), Saint-Aignan (1 emploi) et Montrichard vers la trésorerie de Romorantin, et de Montoire (1 emploi) sur celle de Vendôme à compter du 1/1/2016, qu'elle justifie par le manque de personnels (acté ou à venir) et de ce fait la nécessité de regrouper les agents chargés de cette mission spécifique. Les agents concernés par ces transferts seront prioritaires s'ils choisissent de suivre la mission, mais n'y seront pas contraints. Nous constatons et dénonçons le fait que l'administration justifie les regroupements de missions et les disparitions de sites par la pénurie de postes qu'elle a elle-même créée suite aux choix politiques de démantèlement du réseau territorial et des missions de la DGFIP. Nous avons voté CONTRE, comme toutes les O.S.

Le transfert des trésoreries de Salbris et Selles/Cher au 1/1/2016 : après l'annonce précipitée et brutale des suppressions de ces deux trésoreries en juin dernier, donnée aux élus locaux pour simple information, puis aux agents qui ne disposaient dès lors que de six mois pour s'organiser, la Direction prend la décision de transférer au 1/1/2016 les missions exercées à la trésorerie de Salbris à Lamotte-Beuvron, et celles de la trésorerie de Selles/Cher à Contres et Romorantin. La « Charte sur l'Organisation de l'Offre des Services Publics en Milieu rural » signée en 2006 et toujours d'actualité, demande pourtant à l'administration de maintenir l'accessibilité et la qualité des services publics au nom de la cohésion sociale et territoriale, toute décision allant à l'encontre du maintien de ces services supposant une concertation avec le préfet, le président du Conseil Départemental et le maire concerné. En outre, les discussions politiques sur les regroupements de communautés de communes ne sont pas terminées.

Il s'agit d'un véritable plan de démantèlement, dévoilé progressivement et annoncé très tardivement, du maillage territorial de notre réseau d'implantations, estimé trop coûteux et inutile du fait de la « dématérialisation des échanges » et de la « baisse de la charge de travail ». Concernant cette dernière, la technique est rodée : on ne remplace pas les postes dans les trésoreries, puis face à l'augmentation de la charge de travail et les problèmes d'organisation induits, on propose une réduction des plages d'accueil du public (de fait depuis le 1/1/2015), et on justifie en bout de course la suppression de la trésorerie du fait de la baisse de l'accueil ! Pour la dématérialisation, c'est très mal connaître la réalité du terrain, dans un département rural aux nombreuses populations âgées et précarisées qui souvent n'ont pas d'accès à internet et ne feront pas 40 km pour leurs démarches. Le service public de proximité a aussi un rôle de lien social nécessaire pour des populations confrontées à la crise économique et qui voient leur territoire se désertifier toujours un peu plus.

Concrètement, trois agents de la trésorerie de Salbris devront intégrer la trésorerie de Lamotte-Beuvron (incertitude sur le quatrième agent, qui demande une mutation), tandis que ceux de Selles/Cher

iront à Contres (1 agent B et 1 C) et Romorantin (1 cadre B pour suivre la mission hospitalière). Le comptable de Salbris, à défaut de l'obtention d'une mutation, sera placé en renfort à la Direction. Les usagers vont perdre un nouveau service public, les communes un interlocuteur et un conseiller de proximité, et les agents vont devoir s'adapter à une flexibilité imposée. Nous avons voté CONTRE, comme toutes les O.S.

Le traitement de dossiers DFE parisiens par le PCRCP : ce sujet avait été évoqué lors du CTL du 16 janvier dernier. Nous rappelons que par une convention, qui sera signée prochainement entre la DDFIP de Loir-et-Cher et la DRFIP de Paris, sera réalisé le CSP de 250 dossiers parisiens DFE avec ISF (sauf dirigeants de société et professionnels) sur une période triennale par les agents de la cellule DFE du PCRCP, à compter du 1/1/2016. Nous avons demandé à ce que l'objectif initial de dossiers par an et par agent (40) tienne compte du fait que la structure a de nouveaux agents en cours de formation, à défaut de quoi l'objectif fixé sera inatteignable.

Nous nous sommes abstenus car si nous nous satisfaisons que ces dossiers soient traités par la cellule DFE au nom de l'équité entre contribuables, nous déplorons que ce traitement se fasse en raison de la pénurie de personnels en région parisienne.

Bilan de la campagne IR 2015 : la Direction est très satisfaite des conditions de déroulement de la campagne IR, en particulier parce que le chiffre de l'accueil physique a baissé de 26 % par rapport à l'année précédente. Néanmoins, avec la suppression du logiciel SCoup pour les réponses aux courriels des contribuables, cette charge de travail chronophage (+ 16 % par rapport à 2014) est retombée sur les SAID. De plus, les agents ont dû faire du dépannage pour la télédéclaration alors qu'ils n'y ont pas été formés.

Mise en place de la procédure CLIC'ESI : il s'agit d'un nouvel outil d'industrialisation de l'impression et de l'affranchissement de certains courriers en vue de pouvoir bénéficier de tarifs postaux allégés, se présentant sous la forme d'une imprimante virtuelle sur le poste de travail. La réduction drastique des dépenses de fonctionnement étant appelée à se poursuivre sans relâche, l'affranchissement, qui reste et de loin le premier poste des dépenses de notre administration, est mis à contribution.

Le déploiement se fera progressivement du 16/9 au 02/10/2015, et concernera dans un premier temps essentiellement SIE et SIP. Un groupe de travail doit définir les courriers concernés par la procédure, qui devront être dispensés de signature, respecter le format imposé par la poste et être expédiés en envoi simple.

Nous dénonçons le fait que la mise en place de CLIC'ESI soit décidée par la DG sans que les expérimentations effectuées dans quatre départements n'aient été présentées aux O.S.

L'accueil d'apprentis à la DGFIP : Suite à l'annonce présidentielle, la circulaire du Premier Ministre du 12 mai 2015 a demandé aux administrations de recevoir en apprentissage des étudiants en vue de les insérer dans le monde du travail. Un étudiant en master de l'université de Tours s'est porté candidat pour un CDD de 13 mois à compter du 1/9/2015, et est affecté depuis lors à la trésorerie de Blois Agglomération, dont le chef de service est son maître d'apprentissage, devant lui apporter un accompagnement professionnel. Nous nous interrogeons sur les réels besoins en formation de cet apprenti en lien avec les missions qu'il exercera au sein de son service et déplorons que le maître d'apprentissage n'ait pas de décharge de travail pour cette tâche, alors que son rôle est bien plus important que celui d'un simple tuteur. Le contrat d'apprentissage relève du droit privé, un apprenti ayant vocation à rejoindre le secteur privé, et nous restons attachés à la voie des concours administratifs pour intégrer la Fonction Publique. Nous espérons enfin que l'apprentissage n'est pas un moyen déguisé de compenser, à bon marché, la pénurie d'effectifs, en attendant les « services civiques » !

Questions diverses : concernant le déménagement du pôle GP, la Direction nous a informés qu'une fois passée la phase d'appel d'offres aux entreprises et l'attribution du marché, la préparation des travaux s'effectuera dans la deuxième quinzaine d'octobre. La fin des travaux étant prévue dans la deuxième quinzaine de novembre, l'installation du pôle GP s'effectuera le 1/12/2015. Les places de parking de la DGFIP du bâtiment Maunoury seront conservées.

M. Le Buhan nous a informés que le maire de Salbris avait demandé la mise en place d'une permanence en remplacement de la trésorerie de Salbris. Si rien n'est encore décidé, nous sommes opposés à cette solution

provisoire qui ne remplacera pas le service public initialement rendu sur cette circonscription, et obligera un agent à se rendre une demi-journée voire une journée par semaine dans des conditions de travail non satisfaisantes.